

Le 23 mars 2023, date de convocation du Conseil Municipal, adressée individuellement, par écrit, à chaque membre élu, pour la réunion qui s'est tenue le 30 mars à vingt heures trente en Mairie.

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DÉPARTEMENT
DE SEINE ET MARNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MAREUIL LES MEAUX**

Séance du 30 mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice 23
Présents 23
Qui ont pris part à la délibération 23

L'an deux mille vingt-trois, et le 30 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 23 mars 2023 s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Emilie SURAY – Maire de la commune,

Date de la convocation
23-03-2023

Présents :

Bruno ASCENSIO – Patrick BISSON – Christophe BOISSON – François CHARRITAT – Gilbert den BEKKER – Muriel DETABLE – Bernard LAURENT – Emilie LAMOUR – Christophe LOIR – Dominique LOUANDRE – Pascal MACHU – Dominique MERET – Rémi MORVAN – Robert NEROT – Marie-Christine OPILLARD – Danielle RUBAL – Stella TARAVELLA – Valérie TARGOSZ – Jocelyne TOKPAN – Sandrine VATELER – Nadège VELLEINE

Ont donné pouvoir :

Jocelyne NIVOIX à Marie-Christine OPILLARD

Le quorum est atteint et Madame la Maire rappelle les pouvoirs qui ont été donnés :
Jocelyne NIVOIX à Marie-Christine OPILLARD.

Patrick BISSON est nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2023

Intervention de Gilbert Den Bekker : « Nous avons une petite remarque. Les débats ont été bien transcrits dans le compte-rendu, il y avait juste un point que je voulais souligner. Je ne vais pas revenir sur le débat entre Monsieur Morvan, Monsieur Charritat et Monsieur Ascensio quant aux nominations de Monsieur Machu au SDESM auquel on a exprimé notre étonnement par rapport à ce qui s'est passé en 2020.

Vous avez répondu que vous étiez contre à l'époque où Monsieur Machu était Maire mais tout le monde avait voté pour sa titularisation au SDESM, je voulais juste souligner que c'était faux. J'ai sorti le compte rendu du Conseil Municipal d'Installation, nous avons à l'époque présenté Monsieur Machu et Monsieur Morvan comme titulaires, ça a été adopté à la majorité. Les personnes qui ont voté contre à l'époque, étaient donc Monsieur Ascensio. Monsieur Nérot, Monsieur Boisson, Monsieur Charritat, Monsieur Didier Morvan, Madame Nivoix, Madame Opillard, Danielle Rubal et Emilie Suray. Donc je voulais juste souligner cela. Pourquoi ? Je ne vais pas revenir sur le débat mais je pense que nous avons mis à l'époque Monsieur Machu à ce poste là parce qu'il a des compétences dans ce domaine, c'est indéniable. Par contre, pour la suite des débats que l'on va avoir ici au Conseil municipal,

Conseil Municipal – séance du 30 mars 2023
Page 1/21

cela serait bien quand même qu'on vérifie un peu, qu'on fasse un peu de « fact-checking » et que les débats que nous allons avoir dans les mois à venir soient à la hauteur des attentes des Mareuillois qui nous ont élus. Voilà, je voulais juste faire cette remarque sinon le compte-rendu pour moi est très bien. Je souhaiterais que cela soit noté en préambule du vote de ce compte-rendu »

Madame la Maire : « Souhaitez-vous que l'on modifie ce compte-rendu ? »

Gilbert den Bekker : « Non mais je souhaiterais une petite note en introduction de ce conseil. Il faut que l'on soit précis dans les faits. On ne peut pas voir n'importe quoi pour répondre à une question qui peut être un peu gênante. »

Madame la Maire « C'est entendu ».

Le compte-rendu de la séance du 16 février approuvé à l'unanimité.

Délibération no 2023-03-019
Finances : Compte de Gestion 2022
Rapporteur : Christophe LOIR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le compte de gestion de la commune établi pour l'année 2022 par Monsieur le Receveur Municipal, conforme au compte administratif de la commune ;

Le compte de gestion établi par le receveur municipal est identique au compte administratif de la collectivité.

Sans questions, le conseil municipal adopte donc la délibération et approuve le compte de gestion 2022 à l'unanimité.

Délibération no 2023-03-020
Finances Compte Administratif 2022
Rapporteur : Christophe BOISSON

Le compte administratif 2022 est conforme au compte de gestion du receveur qui fait ressortir un **excédent de fonctionnement de 674 349,95 € et un déficit d'investissement de 442 264,79€.**

Madame la Maire sort de la salle et le secrétaire de séance, Patrick BISSON, prend la présidence de séance et met aux voix.

Intervention de Muriel Detable : « Dans les résultats que l'on voit, on a un excédent de 674 000 € et une section déficitaire de 440 000 €. On se rend compte en lisant que cela ne répond pas aux commentaires que l'on peut entendre sur l'alerte que l'on peut avoir sur ce budget. Je voudrais rétablir les choses. Effectivement, en milieu d'année 2022, on a eu à déplorer les dysfonctionnements de l'époque, mais à partir du 2e semestre, un travail a été fait. À la fois en coordination avec les adjoints et avec le personnel administratif aux finances pour œuvrer à ce résultat. Et je tiens à le signaler, c'est important. Parce que je pense, comme le disait Gilbert, qu'il ne faut pas faire un discours en argumentant sur des mensonges. On a un résultat aujourd'hui positif. Il semblerait peut-être qu'un

Conseil Municipal – séance du 30 mars 2023

Page 2/21

audit ait été fait, mais je n'en ai pas connaissance. Aujourd'hui, moi, je tiens à souligner ce compte administratif qui entraîne des conséquences sur le budget primitif 2023. »

Rémi Morvan : « Il nous serait agréable d'avoir l'audit en question à titre d'information pour regarder exactement ce qu'il en est et ce qu'il en conclut. »

Gilbert den Bekker : « Je pense que cela va se faire de toute façon, qui dit Audit, dit rapport. J'imagine que ce rapport va être partagé avec l'ensemble du Conseil municipal, ici autour de la table parce que cela nous intéresse. »

François Charritat : « Oui, cela tombe assez bien puisque Monsieur Bonte va venir nous voir dans les jours qui viennent. Juste une remarque, Madame Detable, le résultat qui est présenté là intègre le fait qu'il y a eu un emprunt qui a été contracté dans le courant de l'année 2022 de 200 000 €.

Donc ça, ça relativise un tout petit peu l'aspect, l'impression de bonne santé ...que donne ce compte. »

Muriel Detable : « Tout à fait j'allais le souligner lorsque nous aurons aborder le BP 23. C'est indéniable, comme je l'ai expliqué, à un moment donné, les choses ont été faites à l'envers. On n'aurait pas connu cet épisode-là si l'emprunt avait été fait avant les dépenses. On a été assez en colère à ce sujet, maintenant les choses sont revenues dans l'ordre en tout cas, et vous allez en bénéficier et surtout, il faut se dire que ces 500 000 € empruntés, ce ne sont pas 500 000 € « dans le vent » ce sont 500 000 € de choses qui ont été faites »

Gilbert Den Bekker : « La nouvelle classe à la rentrée 2020, des caméras, des classes de parking, il y a eu la réparation de la voirie, l'agrandissement de la mairie, des bureaux en haut maintenant et évidemment, la remise en état de la salle des fêtes aussi qui n'était plus en état de fonctionner et qui est aujourd'hui à nouveau en état de fonctionnement et qui peut être utilisée à la fois par les administrés et les associations. »

Muriel Detable « Il y a eu un mobil-home pour répondre à la demande des professeurs des écoles sur l'espace de l'école primaire. Donc on est bien d'accord que les 500 000 € d'emprunt, c'est un patrimoine de la ville. Et cet emprunt, nous l'avons quand même obtenu avec un taux à 1,75%. Aujourd'hui, je défie quiconque d'avoir ce taux. Ça s'est fait quand même, cela aurait dû se faire avant mais nous sommes intervenus au moment où il le fallait. Voilà ça, c'était à souligner. »

François Charritat « D'accord. Si je peux me permettre quand même un commentaire, l'emprunt auquel je faisais allusion concernait la section de fonctionnement, à savoir les 200 000€ qui ont été empruntés à la mi- 2022... »

Muriel Detable « L'emprunt de combien ? de 200 000 € »

François Charritat « Oui 200 000 € et il y a 500 000 € pour l'investissement. Bon il se trouve qu'on est en déficit d'investissement, ce qui est normal compte tenu des opérations que vous avez décrites, il a bien fallu les financer. L'emprunt sur le fonctionnement est quelque chose qui, encore une fois, démontre ou modifie un petit peu la visibilité... »

Muriel Detable « Monsieur Charritat, excusez-moi de vous reprendre, mais une ligne de trésorerie n'est pas un emprunt. »

François Charritat : « Oui. Enfin, c'est quand même de l'argent qu'on n'avait pas et qu'on est allé chercher. »

Muriel Detable : « On va anticiper sur le prévisionnel. Aujourd'hui, la ligne de trésorerie est largement positive puisque cette ligne de trésorerie de 200 000 €, à la fin de l'exercice 2022, s'élevait à 563 000 €. Le 9 janvier, elle s'élevait à 514 000 € le 23 janvier à 432 000 €. Il est bien évident qu'après ces écritures, il y a eu des mouvements. Et aujourd'hui, la question que je me pose est : A-t-on commencé à rembourser comme nous l'avions envisagé, cette ligne de trésorerie ? »

Robert Nerot : « Oui nous avons remboursé 100 000 € »

Muriel Detable : « Et la 2e partie se fera quand ? »

Robert Nerot : « Le mois prochain. »

Muriel Detable « En avril, cette ligne de trésorerie était inscrite jusqu'au 14 mai, je voulais le souligner. Je suis allée plus vite que je le pensais, mais ça mérite d'être dit. Et je répète une ligne de trésorerie n'est pas un emprunt d'investissement. »

François Charritat « Non, je n'ai jamais dit ça - c'est vous qui avez rebondi en parlant d'investissement comme je parlais des 200 000€ sur le fonctionnement. »

Muriel Detable « De toute façon, le résultat est là. »

François Charritat « Néanmoins, nous sommes sur le compte administratif 2022 qu'il convient de voter »

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

Délibération no 2023-03-021
Affectation des résultats
Rapporteur : Robert NEROT

L'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice permet de constater le résultat de fonctionnement de l'exercice passé et ensuite d'affecter ce résultat en priorité :

- A l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur),
- A la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068),
- Pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créateur) ou en dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Il s'agit donc d'une écriture purement comptable.

Considérant **un excédent de fonctionnement de 674 349,95 € et un déficit d'investissement de 442 264,79 €**, il est proposé de l'affecter comme suit :

- En recettes d'investissement au **R 1068 pour 442 264,79 €**
- En recettes de fonctionnement au **R 002 pour 232 085,16 €**

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

Délibération no 2023-03-022
Budget Primitif 2023
Rapporteur : Robert NEROT

Le budget primitif 2023 s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 283 473.19 €	1 283 473.19 €
FONCTIONNEMENT	2 815 759.16 €	2 815 759.16 €
TOTAUX	4 099 232.35 €	4 099 232.35 €

Présentation à l'écran du détail à la demande de Madame la Maire

Emilie Suray : « En section de fonctionnement dépenses, voilà les charges à caractère général. Dans le détail : Les charges de personnel, les atténuations de produits, les autres charges de gestion courante, les charges financières, charges exceptionnelles, Amortissement, surcharge foncière.

Pour la section fonctionnement : Recettes les atténuations de charges, les produits de service Impôts et taxes, les dotations et participation, les autres produits de gestion courante, les produits exceptionnels et le report 002.

Et enfin, pour la section d'investissement, au niveau des dépenses : Les immobilisations incorporelles dont les restes à réaliser les subventions d'équipement, les immobilisations corporelles, les immobilisations en cours, le remboursement d'emprunt, les opérations pour compte de tiers et le D 001. Et enfin pour les recettes d'investissement les subventions d'investissement, les dotations fonds divers, les amortissements sur charge foncière, les ventes de terrain, les opérations pour compte de tiers.

Voilà le tableau qui est donc à l'équilibre entre les dépenses et les recettes pour les sections d'investissement et de fonctionnement. Est-ce que vous avez des questions ? »

Muriel Detable « Oui. Donc après un regard sur le budget primitif, j'ai quelques questions en tout cas sur les dépenses de fonctionnement. Je vois une inscription 25 000-€ pour le CCAS et j'aurais voulu savoir ce qu'il en était, car c'est 2 fois et demi le budget ! La subvention versée au CCAS par la mairie était de 10 000€ jusqu'à maintenant.

Emilie Suray « Demain soir à 18h, je crois qu'on a une commission CCAS à laquelle vous êtes conviée, Madame Detable. »

Muriel Detable « Alors il y a aucun problème, mais aujourd'hui on entend parler d'une subvention qui est versée, pas de ce qui va se passer après, et quand la ville verse une subvention, on attend d'avoir des explications quant au contenu et l'utilisation de ces 25 000 €. Mais je crois que c'est Madame Lamour, qui peut-être peut répondre. Je l'avais entendu dire au précédent Conseil qu'elle souhaitait un « vrai » CCAS c'est parfait, est-ce qu'on peut avoir d'autres précisions ? »

Emilie Suray « Ou Robert ? »

Robert Nerot « Les 25000 €, sont une provision en quelque sorte pour le quotient familial. »

Muriel Detable « ok qui sera instauré... ? »

Robert Nérot « Le Quotient Familial sera instauré à compter de septembre. »

Emilie Suray : « Il y aura une délibération »

Robert Nérot : « Est-ce que c'est 23 000 € ou est-ce que c'est 30 000 € ? On ne sait pas, c'est la première année ».

Gilbert den Bekker « Moi j'avais des questionnements sur tout ce qui est entretien et réparation des bâtiments et la voirie, mais c'est plutôt Rémi. J'avais une question sur la partie transport, il y a une provision qui a été mise pour 8000€, de quoi s'agit-il exactement M Nerot ? »

Robert Nerot : « Je dois avoir le détail. »

Rémi Morvan : « C'est là le problème, c'est qu'on n'a pas beaucoup de détails. »

Robert Nérot : « Vous avez autant de détails que moi puisqu'on a partagé les éléments... »

Bruno Ascensio : « Ce qui n'a pas toujours été le cas d'ailleurs »

Muriel Detable et Rémi Morvan « Je ne pense pas »

Emilie Suray : « Moi j'en suis certaine et vous ne vous êtes pas positionnée en commission Finances non plus, donc c'est un petit peu dommage et là du coup vous auriez pu débattre des éléments avant la présentation. »

Muriel Detable : « C'est une simple question que je pose à M Nerot »

Emilie Suray : « Oui, mais vous auriez pu en débattre et c'est des éléments que vous pourriez voir en commission Finances »

Rémi Morvan : « On ne peut pas être à toutes les commissions à 3. »

Robert Nerot (avec l'aide du personnel administratif) : « Ce sont les sorties scolaires. »

Muriel Detable : « Donc il y a une diminution du budget en sorties scolaires. »

Emilie Suray : « Non c'est le même pour les voyages scolaires. Le montant du transport pour les enfants est le même. »

Muriel Detable « Pour les transports collectifs on a réalisé une dépense de 15 000€ quand même sur 2021, donc il faut faire attention. »

Rémi Morvan : « J'ai quelques inquiétudes concernant la taille des arbres. Est-ce que vous avez renouvelé le contrat avec une entreprise pour la taille des arbres ? »

Emilie Suray : « On ne s'est pas positionné pour l'instant. »

Rémi Morvan : « Parce que cette taille doit être obligatoirement effectuée tous les ans, faute de quoi on va recommencer à la case départ, c'est-à-dire que ce sera le prix multiplié par 2 lorsqu'on va vouloir remettre tout ça en état »

François Charritat : « On n'en est pas là encore, on va se repositionner sur cet aspect des choses puisqu'il ne vous a pas échappé qu'on est assez soucieux que les deniers de la commune soient dépensés opportunément ; et ce sujet-là va forcément faire l'objet d'un petit débat. La problématique que vous soulevez, à juste titre effectivement, est que si on n'y travaille pas régulièrement, on doit ensuite rattraper les choses, et ça, ça coûte très cher et en plus ça gêne beaucoup les habitants. On n'a pas encore tranché sur ce sujet-là. On a une expérience mitigée du précédent prestataire donc c'est aussi pour ça qu'on est extrêmement prudent... »

Rémi Morvan : « Celui qui a fait la taille précédente ? Personnellement, je n'ai eu que des échos favorables. Tout le monde s'est félicité de la façon dont les travaux étaient faits, surtout de la façon dont les sols étaient rendus, c'est-à-dire débarrassés de toutes les branches. »

François Charritat : « Oui il y a eu des gros efforts de fait ».

Rémi Morvan : « Sachez quand même que lorsque nous avons été installés, nous sommes allés visiter sur place pour voir ce qui s'était passé. Il y avait des arbres au-dessus de leur propriété, cela créait un désordre chez eux,

Conseil Municipal – séance du 30 mars 2023

Page 6/21

notamment des feuilles et toutes sortes de choses qui tombaient chez eux. Nous avons donc lancé un appel si vous vous souvenez. »

Emilie Suray : « Oui vous avez pris un maître d'œuvre d'exécution pour aller faire les études qui ont coûté je ne sais plus combien, on s'en souvient. Après, les riverains n'ont pas eu, tous, des feuilles chez eux.. »

Rémi Morvan : « Cela a coûté 0 € et cela a été fait avec le CAUE !

Emilie Suray : « En tout cas, concernant les feuilles chez les riverains, sur la place de la mairie, ça n'en a touché aucun. »

Rémi Morvan : « Les arbres ont été plantés trop près des propriétés. Normalement, la norme c'est 2 mètres et aujourd'hui ils sont plantés à moins d'1 mètre et voire moins. Si vous laissez les branches à nouveau partir chez les voisins, il faudra revenir à ce qu'on a fait il y a 3 ans, c'est-à-dire effectuer une taille de forme et la taille de forme si on ne l'entretient pas, cela va nous coûter. D'autant plus que pour la taille des arbres sur toute la commune entière, il y en a pour 27 300. €. Personne ne s'est renseigné à part moi forcément.

Le 2^e point, c'est que la voirie est quand même relativement dégradée un peu partout. Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais est-ce qu'il y a quelqu'un au sein de votre, de votre équipe qui est en charge d'aller voir ? »

Emilie Suray : « Oui, c'est Bruno Ascensio et moi-même »

Rémi Morvan : « Est-ce qu'il y a un marché cadre ? Nous dans le cadre de marché, on avait fait le tour avec eux pour voir s'il y avait des gros problèmes. Et il y a des endroits, il y a des gros problèmes d'affaissement de chaussée. Des affaissements de chaussée présents essentiellement aux abords des regards. Pourquoi je dis ça ? C'est parce qu'aujourd'hui, il y a le prolongement de la rue de la Cholette. Est-ce que quelqu'un de la mairie va voir comment se passent les travaux, et qui a compétence à dire « ce n'est pas comme cela que ça doit être fait » et cetera ? »

Emilie Suray : « Vous êtes à la Commission urbanisme et voirie ? »

Rémi Morvan : « Non. »

Muriel Detable : « J'y suis. »

Bruno Ascensio : « Je vais répondre, Thierry Gallon se rend tous les mercredis matin sur le chantier. Alors je dis tous, j'exagère au moins un sur 2, moi, j'essaie d'y aller aussi. Ce qu'on va faire, c'est qu'avec la société en question, celle dont tu as parlé, on va refaire un bilan. On a aussi une proposition de la poste de nous faire un bilan sur toute la commune. Donc ça on va le faire dans les prochaines semaines, peut-être mois. Enfin, avant la fin de l'année en tout cas. On va essayer de le faire de manière à avoir une vraie photo de ce qu'est la situation et revoir avec la société, afin de définir les priorités et ne pas partir en feu d'artifice, à vouloir tout réparer dans tous les sens et arriver à rien au final. Donc, on va organiser ces priorités-là et tu seras convié si tu le souhaites, il n'y a pas de souci si tu veux, si tu veux participer »

Rémi Morvan : « Ce n'est plus mon rôle. »

Bruno Ascensio : « C'est le travail qu'on va faire et plus largement parce que tu parlais des contrats, on va reprendre tous les contrats un à un et on va évaluer ceux qui ont encore du sens et ceux qui n'auraient pas de sens. »

Rémi Morvan : « Je vais te donner un exemple relativement simple : rue Paul Cézanne, il y a un affaissement tel que les voitures aujourd'hui font le tour pour pas accrocher les bas de caisse. »

Bruno Ascensio : « Je sais et ce n'est pas d'aujourd'hui, ça fait un petit moment et j'étais en commission voirie avec toi même il y a un an et je le signalais aussi. »

Rémi Morvan : « Pourquoi cela est dû ? Parce tout simplement personne de la mairie n'a été sur le chantier, je parle d'un technicien qui s'y connaît un peu, autre que moi, sur la rue Pierre et Marie Curie. Quand ils ont fait l'enrobé sur la chaussée, qui a été refaite lors du passage du réseau d'assainissement, ils voulaient mettre BB 06 (c'est ce qu'on met sur les trottoirs), je me suis complètement refusé à ce qu'ils mettent cela et ait demandé qu'ils mettent un enrobé type chaussée. Mais si quelqu'un de la mairie n'était pas là et ils nous mettaient un truc qui au bout de 6 mois ou 2 ans ou 3 ans, aurait été à réparer. »

Bruno Ascensio : « C'est clair, mais on est d'accord Rémi là-dessus. C'est pourquoi on va essayer de ne pas reproduire les mêmes erreurs dans le temps : Faire un bilan et une vraie photo de la situation, définir les priorités et faire dans l'ordre et ne pas tout faire. L'objectif, ce n'est pas d'arriver à faire des dépenses qui seraient parfois inutiles à l'instant, mais dans le temps. Il ne faut pas dépenser de l'argent et arriver à un point où on se retrouve à une situation à 0 € et faire un emprunt. Donc on change un petit peu la méthode de faire, on va d'abord savoir où on est dans les comptes avec l'audit qui va arriver et à partir de là, on saura ce qu'on peut dépenser et définir les priorités. On va faire dans l'ordre petit par petit. Vous l'avez dit vous-mêmes tout à l'heure, on a fait des choses dans le désordre et on a vu le résultat. On va essayer de produire l'inverse.

Rémi Morvan : « Alors, autre précision, vous savez que l'on a une convention avec Monsieur Pousset ? »

Bruno Ascensio : « Non, c'est quoi ? »

Rémi Morvan : « Monsieur Pousset, c'est chemin de la Louvière où l'on a un engagement de réalisation pour 115 000-€ là dont 49 000 € à charge de Monsieur Pousset. »

Bruno Ascensio : « Oui, je vois très bien »

Rémi Morvan : « On a donc un délai pour ça. Je voulais dire tout simplement : Qu'est-il prévu dans le budget voirie en travaux ? »

Bruno Ascensio : « Ça dépend comment on regarde les choses encore une fois. Je vais éviter de me répéter : l'objectif actuellement, c'est effectivement d'avoir un bilan clair de tout ce qui est à faire, sachant qu'au niveau trésorerie, toute dépense est regardée de près. On ne peut pas faire n'importe quoi aujourd'hui, c'est comme ça, on est en alerte. Le budget de cette année, c'est essayer de limiter les dégâts. En répondant aux priorités bien entendu et ensuite, quand on va retrouver du souffle, alors on va pouvoir s'offrir des choses un peu plus précises. Et encore une fois, dans l'ordre des priorités de ce que nous permettra le budget. Donc pour l'instant, on est un peu coincés. Pour l'instant on a le chemin de Crécy. Pour le chemin de Crécy, là aussi, il faut qu'on engage les moyens parce qu'on était d'accord pour prendre en charge une partie de la voirie avec le maire de Nanteuil. Ils ont passé ça à leur délibération, nous allons devoir passer la nôtre bientôt. Et c'est aussi 60 000 € donc si on additionne 60+60+60 il y a un moment on n'aura jamais les reins solides »

Rémi Morvan : « Oui mais à l'époque on a eu une discussion avec eux, on leur a dit que la chaussée était dans cet état à cause de la réalisation de tous leurs programmes de construction »

Bruno Ascensio : « C'est ce qu'on leur a dit – c'est pour cela que l'on va avoir une part moindre de ce qu'aurait été notre part. On a eu la même discussion avec Monsieur Sarrazin et donc il nous fera une bonne remise de ce qui aurait dû être notre part. Cela dit, ça ne sera pas 60 000 €, ça sera 30 000 € mais 30+30+30+60 et arrive un moment où on est dans le mur et on ne veut pas aller dans le mur. Donc à chaque fois qu'il y aura quelque chose à faire, on en débattrà »

Rémi Morvan : « Pour continuer dans la lancée, le chemin de La Louvière a été subventionné, car ils vont démonter la ligne aérienne. Je ne dis pas que c'est dans ce budget-là mais cela signifie qu'à un moment donné, il va falloir y penser. Et je continue, le plateau surélevé au droit de la rue Pasteur et de la rue Robert a aussi été subventionné »

Muriel Detable « Où sont les sommes ? Le principe de subventionnement ça marche comme ça. »

Rémi Morvan : « Ce sont les amendes de police. La commune a touché l'argent... »

Emilie Suray : « Et où est l'argent ? »

Ensemble : « Il a été utilisé »

Rémi Morvan : « Je m'arrête là parce que j'en ai d'autres, mais... ».

Bruno Ascensio : « On peut, on a sans doute les réponses... »

Gilbert den Bekker : « Une dernière question avant de passer au vote concernant la taxe foncière. On est tous au courant que la taxe foncière en France va augmenter de façon mécanique partout dans toute l'économie de 7,1%, la fameuse l'assiette. C'est une revalorisation des valeurs locatives et cadastrales, cela a été calculé par l'Insee et cetera. On est dans une période où on le voit tous dans les journaux, à la télé, les Français ont du mal à finir leur fin du mois, à remplir leur caddie. Est-ce que c'est une bonne idée parce que si j'ai bien lu le budget, on va ajouter, en étant commune de Mareuil-lès-Meaux, sur les 7,1%, encore 5% à peu près. Enfin 4%. »

Emilie Suray : « C'est la prochaine délibération. »

Gilbert den Bekker : « Ok pas de soucis. »

Muriel Detable : « Alors je vais juste finir, je vois sur les recettes puisqu'on a parlé beaucoup des dépenses, qu'on avait mis en place une planification de recettes sur des ventes notamment des terrains. Avec Bruno, effectivement, il a été dit qu'un aménagement de lotissement sur un prévisionnel de recette de 500 000 €. Sur ce qu'on avait inscrit, on avait quand même une estimation entre 1 000 140 € et 1 000 003 €, je ne les vois pas. »

Bruno Ascensio : « Alors, ça dépend de ce qu'on veut en faire de ce terrain. Soit on en fait un lotissement et effectivement la somme s'élève à peu près à 500 000 €, soit on veut en faire des logements sociaux qui auront une vue sur les maisons directement, chez vous Monsieur den Bekker et, à ce moment-là, on peut effectivement vendre beaucoup plus cher. On n'a pas l'intention de déranger les gens qui sont déjà installés en apportant des nuisances, on n'a pas envie que quand vous soyez dans votre jardin, à faire un barbecue, vous puissiez bénéficier de la musique du balcon d'en face, donc, on préfère un lotissement à cet endroit-là. Cela ne signifie pas qu'un jour faudra faire des logements sociaux ailleurs, mais ce n'est pas le cas encore aujourd'hui. Là, on a ce terrain qui est là, on a de la demande, on a de la pression de différentes voies, que ce soient des constructeurs tels que Bouygues ou autre pour y mettre du logement social. Ce n'est pas notre volonté. Après, si vous me dites, moi ça ne me dérange pas d'avoir des logements sociaux. »

Gilbert den Bekker : « Il y a la nuisance des personnes qui créent de la nuisance, mais je pense qu'il faut aussi penser au nombre de personnes qui vont s'installer au-dessus de mon jardin. Les infrastructures de la commune ne vont pas supporter l'arrivée des familles avec des enfants en bas âge en nombre important. »

Bruno Ascensio : « Parce qu'ensuite il va falloir accompagner avec nous le scolaire et tout le reste. Et ça, on n'en a pas les moyens. Oui, je suis d'accord, mais là, on parle de 500 000 €. C'était une valeur de ce terrain, ça ne veut pas dire que ça sera forcément ce terrain, il y a d'autres terrains sur la commune qui peuvent être vendus aussi qui nous appartiennent. On s'est fixé une limite à 500 000€ de vente, cela ne veut pas dire forcément que ça sera celui-là. Maintenant, il viendra le temps de débattre de la vente de ce terrain parce qu'il faudra autoriser Madame la Maire à signer les documents nécessaires. Si vous vous opposez à cette vente parce que vous pensez que ce n'est pas suffisant et que vous souhaitez, le vendre plus cher en y installant des logements sociaux, étant voisin direct du terrain on prendra en compte votre vision des choses. »

Muriel Detable : « Et puis pour finir, il y avait également une vente de la petite maison de la place qui était encore plus avancée puisqu'elle allait être vendue à hauteur de 140 000 €. Bon, puisque je n'ai pas vu de délibération qui

appuyait la confirmation de la vente, j'ai compris qu'elle était annulée. Mais on avait là la certitude de d'une recette de 140 000 €.»

Bruno Ascensio : « Puisqu'on est dans l'anglicisme, la vente de la maison c'est one shot 140 000 €, c'est beaucoup et c'est peu en réalité. On s'est dit plutôt que de la vendre cette maison... (d'ailleurs, le Conseil n'avait pas délibéré en ce sens pour donner l'autorisation avant), si on lui trouvait une destination différente. Et pourquoi pas y installer un commerce de proximité avec dépôt de pain, relais colis, ce genre de choses ? On a des gens qui se positionnent dans cette idée-là, donc on s'est dit que c'était peut-être une meilleure idée que d'avoir un loyer tous les mois plutôt qu'une recette One shot qui n'est pas si conséquente que ça en vrai. Le One shot, ça se réfléchit. Elle a été vendue une fois, on va réfléchir à nouveau à ce problème. Aujourd'hui, on a des comptes qui sont équilibrés, il n'y a pas d'urgence. Si effectivement dans les prochains mois ou prochaines semaines, parce qu'on essaie d'aller vite sur ce sujet, on s'aperçoit que les dossiers qui nous sont proposés ne tiennent pas la route, on la remettra en vente. »

Rémi Morvan : « Cela signifie que vous voulez louer ce local ? donc cela signifie qu'il faut le remettre en conformité. Bien sûr, là, l'investissement est tout autre. Cela va bien au-delà de 27 300 €. »

Bruno Ascensio : « Il y a des gens qui nous proposent des dossiers dans lesquels ils sont prêts à prendre une part non négligeable de la restauration puisque si on restaure c'est l'extérieur. A l'intérieur, c'est lui qui va aménager. Ce sont des choses qu'on débattrait ici. »

Muriel Detable : « Je suppose qu'il y a un plan de faisabilité du projet en appui parce que quelque part il ne faut pas emmener les gens dans le mur. »

Bruno Ascensio : « Alors pour l'instant on ne va envoyer personne dans le mur. Aujourd'hui y a des gens sérieux qui nous proposent des idées, en tout cas, qu'on espère sérieux. On les regarde, on va retenir ce qu'ils nous semblent effectivement les plus viables pour un village comme le nôtre, sachant que le commerce de proximité, ça n'est pas évident, mais il faut trouver quelque chose qui attire justement les gens. Ça ne peut pas être qu'un dépôt de pain ou qu'une épicerie. On le sait que cela ne marchera pas, donc mettre ça aux normes et organiser ça. Voilà donc les gens qui proposent un dépôt de pain avec un relais colis avec pourquoi pas une petite épicerie et les produits de première nécessité, ça commence à être un peu sérieux. Charge à eux de faire leur étude. C'est eux qui font leurs études, c'est eux qui vont aller avec leur dossier devant la banque et c'est la banque qui va leur dire oui, c'est bien ou pas ? Et à partir de là on pourra se positionner définitivement, mais toujours en Conseil. »

Muriel Detable : « Donc la Boxy est sur ses derniers jours ? »

Bruno Ascensio : « C'est encore un autre sujet. A titre personnel, je le souhaiterais, mais ce n'est qu'à titre personnel. Aujourd'hui elle rend bien service, il faut lui reconnaître au moins ça, ça n'empêche pas d'être moche. Mais elle a servi. »

Le conseil municipal adopte la délibération à la majorité
(Contre : Gilbert den BEKKER – Muriel DETABLE – Rémi MORVAN)

Délibération no 2023-03-023

Finances Contributions directes locales - Vote des taux des taxes 2023

Rapporteur : Robert NEROT

Considérant la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2023 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties ;

Considérant que pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, la commune récupère depuis 2021 la part départementale sur les propriétés bâties ;

Considérant que depuis 2021 le taux communal du foncier bâti est majoré du taux départemental à savoir 18% pour la Seine et Marne ;

Considérant le vote du budget primitif 2023 de la commune ;

Il est proposé d'appliquer pour l'année 2023 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe Foncière (Bâti) : 34.96 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 42.87 %
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 12.94%

Robert Nerot : « Alors je tiens quand même à préciser plusieurs choses. On va monter à 39% mais Meaux est à 41,57% ; Nanteuil à 47,71% ; Chauconin à 40,7% ; Esbly à 50,94% ; Quincy-Voisins à 42,92% ; Montry à 43,93%. »

Gilbert den Bekker : « Vous taxez les Mareuillois davantage car les autres communes le font aussi, c'est ça ? »

Robert Nerot : « Non, c'est un moyen d'assainir les finances de la commune par augmentation des recettes »

Muriel Detable « C'est sûr, c'est un moyen d'assainir et c'est un moyen d'amener des recettes. »

Robert Nerot : « je reviens à ce que vous dites, nous avons un agrandissement de l'école à prévoir. Aujourd'hui, on n'a pas les moyens. »

Muriel Detable : « Oui mais vous les auriez si vous alliez sur un prévisionnel de recettes en vendant certains biens comme nous avons dit auparavant. »

Bruno Ascensio : « Vous avez encore une fois une recette en une seule fois et ensuite vous vendez quoi l'année suivante ? »

Gilbert den Bekker : « On ne va pas agrandir l'école chaque année. »

Rémi Morvan : « Vous allez faire 100 000 € de travaux pour toucher 500 € ou 600 € par mois ? »

Emilie Suray : « Pourquoi 100 000 € ? »

Rémi Morvan : « Pour mettre la petite maison en conformité électrique et autre. »

Emilie Suray : « La petite maison ? Non, il y a eu des études de faites. »

François Charritat : « Moi, ça m'ennuie un peu de traiter des business plans de commerçants qu'on ne connaît pas dans des installations qu'on ne maîtrise pas sur un coin de table, comme ça dans un débat. C'est bien de poser les questions. Vous avez posé la question de savoir si c'était pertinent de vendre cette maison comme c'était prévu initialement, ou de le garder. C'est actuellement le point de vue qu'on a, ça mérite effectivement que ça soit un sujet qui soit régulièrement débattu, mais pas sans qu'on ait les éléments concrets, chiffrés et valides. Une étude économique d'installation, ça se programme sur 5 ou 10 ans parce que la personne qui va investir, il faut effectivement qu'elle ait un retour sur son investissement sur la durée, donc il ne faut pas qu'on raisonne à court terme. Même si le budget de l'année prochaine c'est déjà presque plus du court terme, il faut vraiment qu'on raisonne avec une vision un peu stratégique des choses. Mais j'espère qu'on en reparlera. »

Bruno Ascensio : « Si on vend cette maison ou si on vend autre chose, on va le vendre, on va percevoir une somme en une fois, on va l'investir dans une chose en une fois. L'année suivante, il y a autre chose à réparer, faire des routes et là il n'y a plus rien à vendre. On fait quoi donc ? Il y a bien un moment où il faut créer de la recette pérenne et augmenter une taxe, c'est de la recette pérenne. Si on ne fait pas ça, il y a un moment, on n'aura plus rien à vendre et on ne pourra plus rien faire du tout et on sera dans le mur complet. C'est ça que j'essaie de vous dire depuis tout à l'heure. »

Rémi Morvan : « La recette pérenne, c'est par exemple les enseignes dans la zone industrielle... »

Robert Nerot : « La TLPE en fait partie, mais ce sera à compter de 2024... »

Emilie Suray : « Et puis c'est dommage parce qu'à 7 jours près, vous n'avez pas pu la mettre en place pour 2023. »

Rémi Morvan : « J'ai cru comprendre que c'était un peu compliqué d'annoncer aux industriels la future taxe qui va arriver. »

Emilie Suray : « Non pas tout à fait, parce que Sandrine, qui s'occupe du développement économique, a même eu des gens qui l'ont interpellé en lui demandant comment ça se fait qu'elle n'est pas pratiquée, puisque c'est partout ailleurs aussi bien au niveau de la CAPM que Nanteuil les Meaux. »

Muriel Detable : « En commission Finances je m'en souviens vous n'étiez pas d'accord »

Emilie Suray : « Mais, à titre personnel, je ne suis toujours pas d'accord. Seulement on a fait consensus en équipe. »

Robert Nérot : « On a découvert la situation en septembre 2022, peut-être que si on l'avait su avant, cela aurait pu être mis au débat. »

Muriel Detable : « En tout cas, moi ce qui me gêne, c'est le comparatif. »

Robert Nérot : « Pour répondre, il y a une commune qui a moins, c'est Vignely. Est-ce qu'on peut comparer ? De mémoire, elle doit être à 38%. »

Muriel Detable : « Il est bon d'aller voir sur impots.gouv.fr, cela permet de voir depuis des années, moi je suis allée depuis 2014 voir et ça permet effectivement d'avoir une autre vision. »

Bruno Ascensio : « Ce qui est dommage, c'est que ça n'a pas été fait précédemment. Je n'incrimine personne, je n'ai jamais réclamé de hausse. »

Gilbert den Bekker : « On a fait campagne là-dessus et on a tenu notre promesse de campagne et on l'avait dit dès que le départ pas de hausse d'impôts. Les Mareuillois nous ont élu sur le programme avec 0 augmentation, ce qui aurait été malvenu quand même un an après, de dire : voilà on augmente »

Bruno Ascensio : « Nous, dans notre programme cela n'est pas indiqué qu'on va pouvoir faire des choses grandioses, sur de l'emprunt. Soyons clair sur ce choix politique. »

Muriel Detable « Mais Bruno, il n'y a pas que de l'emprunt. »

Robert Nerot : « Je pense que j'ai été suffisamment clair lors de la réunion publique, du fait que les impôts allaient augmenter. »

Emilie Suray : « On est sous alerte depuis le rendez-vous du 2 février 2023, si je ne dis pas de bêtises. »

François Charritat : « Mme Detable, vous laissez entendre que la commune aurait été sous alerte sans que nous le sachions ? »

Muriel Detable : « Écoutez, quand je le fais des comparaisons, on arrive effectivement à certaines années à avoir un différentiel très important entre les recettes et les dépenses. »

François Charritat : « il y a eu des périodes dans lesquelles on a travaillé sur l'extension antérieure de l'école et où il y avait des grands projets, cela ne nous a jamais conduit à être en alerte. »

Muriel Detable : « J'attends Monsieur Bonte et son rapport d'audit effectivement, parce que je considère que c'est une personne sur laquelle on a pu compter. »

Emilie Suray : « Ce sont ces personnes-là qu'on a rencontré le 2 février. C'est eux qui nous ont informé de cette situation, on les rencontre de nouveau le 14. »

Pascal Machu : « Est-ce que vous avez estimé combien cette augmentation va rapporter à la Commune ? »

Robert Nerot : « Oui, 360 000 € – Un raccourci trop simpliste : il y a environ 1000 habitations à Mareuil. Cela ferait une moyenne de 350 € par foyer. C'est une moyenne. »

Emilie Suray : « Soit 30 jours par jour / 1 € par jour »

Le conseil municipal adopte la délibération à la majorité
(Contre : Gilbert den BEKKER – Muriel DETABLE – Rémi MORVAN)

Délibération no 2023-03-024
Subventions aux associations 2023
Rapporteur : Dominique LOUANDRE

Dominique Louandre : « Les commissions Vie Associative et Finances ont défini les subventions en répondant aux règles suivantes. On a d'abord pensé que les montants devraient être alignés sur les subventions 2022 pour la majeure partie des associations. Avec quelques exceptions en fonction de la perception du compte de résultat, du nombre d'adhérents, des projets, de l'activité d'implication dans la vie de la commune.

Par ailleurs, les subventions ne sont attribuées qu'aux associations de Mareuil qui en font une demande matérialisée par un dossier. Les associations de type national reçoivent un forfait pour peu qu'elles aient une demande et les associations qui reçoivent une subvention de la CAPM ne peuvent prétendre à une subvention de la commune. La commune versant par ailleurs, une quote-part à la CAPM.

Cependant, il est possible d'accompagner, si besoin, ces associations d'une autre manière, comme la mise à disposition des supports de publicité. Dans ce cadre-là, nous proposons les montants suivants :

ASSOCIATIONS	SUBV 2023
AAPPMA du Pays de Meaux	800
AIDES	600
ANCIENS COMBATTANTS	600
APIC	500
APE	800

Conseil Municipal – séance du 30 mars 2023
Page 13/21

ARTS & SCENE	1 000
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	100
AVACS ST FARON	500
AUTREMENT KARATÉ DO	0
CLUB PETANQUE	1 000
CALME	1 000
CLE 77	1 000
CLUB DE L'AMITIE	1 000
COOPERATIVE LA MARELLE	500
COOPERATIVE LES HIRONDELLES	1 250
Deleg.Education Nationale	50
ECOLE DE MUSIQUE	0
FLAMM	3 500
LE COIN DU FOURNEAU	500
LES ALOUETTES	400
LES BLOUSES ROSES	
LES CHASSEURS DE MAREUIL	700
LES COULISSES	800
LES PAS DELICATS	500
LES RESTOS DU CŒUR	
LES VIGNERONS DU COTEAU DES VIGNOLLES	
MAREUIL RUN	3 600
MELIMELODIE	600
MRCM	1 000
PAS A PAS	1 500
REBOND 77	300
RYTHM'N GYM	2 200
SECOURS POPULAIRE	
AFM TELETHON	
TENNIS CLUB	2 700
TOTAL	29 000

A ceci près que les membres de bureau des associations qui font partie des associations nommées s'abstiendront de voter. présidents et les

Rémi Morvan : « Je vois que l'association les alouettes a une augmentation, de 300 € en 2022 elle passe à 400 € en 2023. J'ai été interrogé sur cette subvention par rapport à la finalité de cette association. Vous savez combien d'assistantes maternelles sont dans cette association ? »

Emilie Suray et François Charritat : « Oui, c'est dans le dossier. »

Rémi Morvan : « Alors je ne vais pas faire de de polémique là-dessus, je voudrais tout simplement que vous puissiez regarder parce que ce qu'on m'a alerté sur le sujet. Ils ne sont qu'une ou 2 personnes dans cette association, ils n'ont pas de locaux pour effectuer leur activité telle que définie dans leur programme et en plus, vous avez augmenté leur subvention par rapport à l'année dernière. »

Muriel Detable : « Juste une petite précision, il va être voté à 35 000 €, je suppose que le solde est pour les subventions exceptionnelles ? »

Emilie Suray : « Oui, éventuellement, les subventions exceptionnelles. »

Robert Nérot : « On n'est parti du principe qu'il ne fallait pas dépasser 10 € par habitant. »

Gilbert Den Bekker : « C'est ça, c'est la même règle que nous nous étions fixés. C'est correct »

Emilie Suray : « Je vais demander à Christophe Boisson, Dominique Louandre, Pascal Machu, Dominique Meret, Robert Nérot, Marie-Christine Opillard et Valérie Targosz de ne pas prendre part au vote.

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

*Les Présidents d'associations mareuilloises ou membres du bureau ne prennent pas part au vote : il s'agit donc de **Christophe BOISSON** (Tennis Club/Mareuil Run), **Dominique LOUANDRE** (Rythm'N Gym), **Pascal MACHU** (Calme), **Dominique Méret** (CALME), **Robert NEROT** (Rebond 77), **Marie-Christine OPILLARD** (Club de l'Amitié) et **Valérie TARGOSZ** (Clé 77).*

Délibération no 2023-03-025 Fongibilité des crédits Rapporteur : Robert NEROT

Robert Nérot : « **Définition** : En matière de fongibilité des crédits : **c'est la faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre** (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personne

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits,

C'est-à-dire ? On n'a plus de dépenses diverses ou de dépenses exceptionnelles, il faut qu'il y ait un crédit qui soit alloué. Du coup, cette fongibilité nous permet de pouvoir l'attribuer. »

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 242 de la loi de finances du n°2018-1317 du 28 décembre 2018 pour 2019

VU l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT que la collectivité a adopté par la délibération n°2022-07-030 du conseil municipal en date du 7 juillet 2022 la nomenclature M57 à compter du 01/01/2023 et que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la ville.

VU l'article L.5217-10-6 du CGCT, « dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder

à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

AUTORISER Madame la maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section

DONNER tous les pouvoirs à Madame la maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Le conseil municipal a voté à l'unanimité

Délibération no 2023-03-026
Détermination des durées d'amortissements des immobilisations
Rapport Jocelyne TOKPAN

Jocelyne Tokpan : « Les premiers paragraphes font référence à l'amortissement sur le plan technique comptable, je vais donc passer au dernier paragraphe. »

Le référentiel budgétaire et comptable M57 précise que les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante, à l'exception :

1. Des frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L.121-7 du Code de l'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans ;
2. Des frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans ;
3. Des frais de recherche et de développement qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans ;
4. Des brevets qui sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève ;
5. Des subventions d'équipement versées qui sont amorties
 - a) Sur une durée maximale de cinq ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises ;
 - b) Sur une durée maximale de trente ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations ;
 - c) Ou sur une de quarante ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (logement social, réseaux très haut débit...).

VU la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

VU les articles L.2321-2 alinéa 27 et R.2321-1 du CGCT ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

Article 1 : de fixer, à compter du 1er janvier 2023, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles comme suit :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Compte	Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
-Compte2051	Concessions et droits similaires	De 1 à 5 ans
-Compte2088	Autres immobilisations incorporelles	De 1 à 5 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Compte	Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
-Compte2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	De 1 à 20 ans
-Compte2132	Immeubles de rapport	De 10 à 30 ans
-Compte21571	Matériel roulant	De 1 à 10 ans
-Compte21578	Autre matériel et outillage de voirie	De 1 à 10 ans
-Compte2158	Autres installations, matériel et outillages techniques	De 1 à 10 ans
-Compte2182	Matériel de transport	De 1 à 10 ans
-Compte2183	Matériel de bureau et matériel informatique	De 1 à 5 ans
-Compte2184	Mobilier	De 1 à 10 ans
-Compte2188	Autres immobilisations corporelles	De 1 à 15 ans

Article 2 : de fixer, à compter du 1er janvier 2023, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles suivantes :

- Les frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L.121-7 du Code de l'urbanisme : 10 ans ;
- Les frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation : 5 ans ;
- Les frais de recherche et de développement : 5 ans ;
- Les brevets : durée du privilège dont ils bénéficient ou durée effective de leur utilisation si elle est plus brève ;
- Les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises : 5 ans ;
- Les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations : 15 ans ;
- Les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (logement social, réseaux très haut débit...) : 30 ans.

Article 3 : la méthode d'amortissement appliquée est la méthode linéaire prorata temporis, les dépréciations étant réparties de manière égale sur la durée de vie du bien.

Article 4 : le seuil d'amortissement des biens de faible valeur est fixé à 1 500 € TTC.

Délibération no 2023-03-027

Convention de travaux avec SOFIMEST & HOLCRIS

Rapporteur : Bruno ASCENSIO

Bruno Ascensio : « Dans le cadre de la création d'un lotissement de 7 lots, rue de la Cholette, il doit être procédé à une extension du réseau public de distribution électrique.

La commune de Mareuil-lès-Meaux finance ces travaux auprès d'ENEDIS (3 656,63 €) que les aménageurs du terrain (SOFIMEST/HOLCRIS) s'engagent à rembourser en totalité (objet de la convention jointe).

Le conseil est invité à délibérer en autorisant la Maire ou son représentant à signer cette convention et en précisant que les crédits nécessaires au règlement de la dépense et à l'encaissement de la recette correspondante feront l'objet d'une décision modificative du budget. »

Remi Morvan : « Cette convention ne dit pas où cela se passe. Attention cela n'est pas marqué dans la convention. »

Bruno Ascensio : « Cela doit être indiqué dans la convention. »

Remi Morvan et Muriel Detable : « Attention cela ne l'est pas – c'est très important que cela soit indiqué. »

Rémi Morvan : « Le montant de 3656,63 € c'est le montant total de la prestation ?

Il faudrait ajouter qu'en cas de litige seul le tribunal administratif de Melun sera saisi et seul habilité à statuer. Je préfère dire les choses qu'à l'inverse si c'était nous qui l'avions présenté, Monsieur Charritat m'aurait bien précisé cela, n'est-ce pas ? »

François Charritat : « Pas obligatoire mais c'est vraisemblable. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

Délibération no 2023-03-028

Carte IMAGINE'R – Participation de la commune

Rapporteur : Danielle RUBAL

VU la délibération no 2021-04-15 du 15 avril 2021 maintenant à 55 (cinquante-cinq) euros la subvention communale pour la Carte Imagine'R ;

Madame la Maire propose de maintenir à 55 (cinquante-cinq) euros la participation financière aux frais de transport des collégiens et lycéens mareuillois utilisant la Carte Imagine'R pour l'année 2022-2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

EN DECIDANT de maintenir à 55 (cinquante-cinq) euros la participation financière aux frais de transport des collégiens et lycéens mareuillois utilisant la Carte Imagine'R pour l'année 2022-2023

EN DISANT que la dépense est inscrite au budget de la commune.

Emilie Suray : « Juste avant qu'on ouvre les questions diverses à la fin de la séance, je demanderais de ne pas quitter la salle puisqu'il va falloir signer le compte administratif 2022 et le Budget 2023. Merci à tous. »

Questions diverses

Gilbert den Bekker : « J'avais une petite intervention à faire. Quand on a démarré notre mandat en 2020, on se souvient, c'était en plein COVID. Au moment où on a pris le mandat, le mari de la DGS prenait sa retraite, ils sont donc partis tous les deux en Bretagne. Évidemment, ça été un nouvel événement pour nous, démarrer le mandat en plein COVID, ça a été très compliqué, on a donc travaillé presque un an et demi sans DGS. J'explique pour tous : la directrice générale des services, est celle qui organise la direction des employés, des agents de la mairie. On a évidemment lancé un recrutement, on a bien galéré pendant presque un an et demi puis on a trouvé Sandrine. Sandrine Boussichas qui est là ce soir, et que je voulais absolument remercier parce qu'elle nous a aidé quand elle est arrivée. Malheureusement, on n'a pas pu travailler très longtemps ensemble, un peu plus qu'un an, mais elle nous a aidé à dans le fonctionnement de la commune, nous a soutenu, a soutenu les agents, à restructurer cette partie-là. Aujourd'hui, on a appris que malheureusement, Sandrine, vous avez pris la décision de nous quitter. Donc on voulait vous remercier pour cette année et demie que nous avons passé ensemble parce que vous avez été vraiment un pilier pour notre équipe et je pense un pilier, et je me permets parler au nom des agents de la mairie, aussi pour les agents de la mairie.

Sandrine Boussichas : « Pas pour tous. Mais merci, c'est très gentil. »

Muriel Detable : « Effectivement Gilbert, sans le préciser aujourd'hui, on espère que l'on nous présentera le ou la remplaçante de Sandrine parce que je pense qu'elle occupe un poste important. Comme vous l'avez vu, j'ai beaucoup travaillé sur les finances et autres et j'ai trouvé en Sandrine, un appui conséquent. Je voulais dire que j'avais ce regret de voir Sandrine partir. Pourquoi ? Parce qu'elle a un savoir-faire indéniable, que ce savoir-faire c'était bien qu'il reste à Mareuil mais ce n'est pas le cas. Il part ailleurs et tant mieux pour la collectivité qui va recevoir Sandrine et puis également, pour le savoir-faire et le savoir être. J'ai trouvé en Sandrine quelqu'un effectivement qui avait cette belle démarche. Je pense qu'au niveau des collègues, beaucoup ont pu reconnaître ses capacités professionnelles, ce qu'elle est, ce qu'elle émane, ce qu'elle donne. »

Rémi Morvan : « Pour ce qui me concerne, j'ai du mal à rajouter des choses après ce qu'on dit mes collègues que ce soit au niveau relationnel, le contact, au niveau assistance et surtout d'avoir su, au sein de la mairie, redresser pas mal de situations qui n'étaient pas normales et compliquées. Merci à vous Sandrine. »

Remi Morvan / Muriel Detable / Gilbert den Bekker : « Merci Sandrine et tenez de la part d'Allez Mareuil » en offrant un bouquet de fleurs.

Sandrine Boussichas : « C'est très gentil, merci à vous. Je n'ai rien à rajouter si ce n'est que je pars. Au départ, ce n'est pas voulu du tout. Et je pense que ça va faire plaisir à beaucoup de monde que je m'en aille. J'ai préféré partir. Monsieur Machu, je vous laisse parler si vous vouliez parler. »

Pascal Machu : « Parce que je l'ai vécu différemment, je peux peut-être compléter avec les dessous de l'affaire : Virginie Lemullois était partie le 1^{er} juillet, je rappelle qu'on avait été élu le 28 mai. C'est donc, Héloïse Detampel qui a fait office de DGS en intérim pendant un certain nombre de mois puisqu'en fin de compte, Sandrine a pris ses fonctions au 1^{er} septembre. Je suis allé la chercher au Havre, sans commentaire. (rires) Les premières fois qu'on s'est rencontré c'était en visio parce qu'on était encore en période de COVID. Cela a très bien matché ensemble assez rapidement par contre, elle ne s'attendait pas à trouver ce qu'elle a trouvé. Il n'y a pas eu de tuilage avec l'ancienne DGS, Héloïse assurant l'intérim et les fonctions courantes. Je me souviens d'un point extraordinaire, qui était le tableau des effectifs qui était nommé à chaque délibération et qui n'avait jamais existé ! Merci Sandrine. »

Sandrine Boussichas : « Et qui est joint ce soir au budget prévisionnel ! Oui, et il est à jour. Il est à jour à ce jour et il sera mis à jour à nouveau au prochain Conseil puisque je serai partie. »

Emilie Suray : « Est-ce que vous avez d'autres questions ? C'est annoncé donc Sandrine quitte ses fonctions demain soir, c'est un départ volontaire. Elle se rapproche aussi de son nouveau domicile. Au nom de l'équipe, on voulait vous remercier pour ces 2 mois d'accompagnement parce que vous nous avez accompagné jusqu'à ce Conseil ce soir qui n'était pas simple. Moi je vous souhaite une très bonne continuation, évidemment. Je sais que je vais pouvoir compter sur vous, peut-être à court ou à long terme si je vous embête sur votre téléphone pour vous demander parfois s'il y a des petites choses sur lesquelles il va falloir qu'on avance, donc merci beaucoup pour ces 2 mois. Merci. »

Muriel Detable « On aura donc dans peu de temps le nom de la ou du remplaçant de Sandrine ? »

Emilie Suray : « Non, pas dans peu de temps, Sandrine a un préavis de 3 mois, mais on a décidé d'un commun accord qu'elle nous quitte demain soir. Cela nous laisse 4 semaines, enfin, 3 semaines et demie. Donc il ne s'agit pas de se précipiter, il s'agit de trouver quelqu'un qui soit tout à fait dans les cordes de la fiche de poste. Donc, ça va se faire, mais on ne se précipite pas.

Je vais clôturer le Conseil de ce soir, et donc je voudrais faire, comme à chaque fois, une petite citation : « Le plus grand échec est de ne pas avoir le courage d'oser » - l'abbé Pierre.

Merci beaucoup. »

Sans autres questions supplémentaires, la séance est levée à 21h30.

Président de
séance
Madame Le Maire
Emilie Suray



Secrétaire de séance
P. BISSON